



# Descriptif des prestations délivrées par l'IMAD



## Soins, examens, coordination

Ces prestations incluent les évaluations, les soins techniques et d'hygiène, les conseils et l'éducation thérapeutiques, la coordination des prises en charge, les soins aigus et de transition. Elles sont remboursées, sur prescription médicale, par l'assurance maladie (LAMal).



## L'hospitalisation à domicile (HAD)

L'IMAD a développé un dispositif HAD pour garantir des prestations de soins de plus en plus pointues, aux mêmes standards de qualité et sécurité qu'en milieu hospitalier, tout en assurant la continuité des soins dans l'itinéraire clinique de la personne. L'HAD est composée d'une équipe spécialisée en oncologie, une équipe adulte polyvalente spécialisée en prestations de type hospitalier ainsi qu'une équipe HAD pédiatrique. L'HAD s'adresse aux adultes et aux enfants. Elle permet d'éviter de se rendre à l'hôpital quand les soins techniques nécessaires ne requièrent pas une infrastructure hospitalière, par exemple les traitements par voies intraveineuses, les transfusions sanguines ou l'alimentation par sonde ou encore l'antibiothérapie, la chimiothérapie et les soins palliatifs. Ces soins sont planifiés ou effectués en urgence : l'HAD de l'IMAD répond dans l'heure et 24/24h à la demande du médecin traitant ou de l'unité hospitalière.

## Les soins palliatifs



Les soins palliatifs délivrés par l'IMAD comprennent les traitements médicaux, les soins et la coordination des prestations sociales, psychologiques et spirituelles. Ils s'adressent aux personnes souffrant de maladies incurables, de maladies chroniques évolutives ou encore de douleurs difficiles à contrôler. Cette consultation a lieu au domicile des patients et dans les unités de vie et de soins extrahospitalières pour évaluer les symptômes et la douleur. Le but est de préserver autant que possible la qualité de vie des patients. L'aide à la rédaction de directives anticipées est également proposée dans ce cadre.

## Soutien à la vie quotidienne

Ce soutien a pour fonction de contribuer au maintien à domicile des personnes malades, fragiles ou à risque de fragilités, en perte d'autonomie ou encore avec des troubles psychiques.



L'aide à la vie quotidienne est également appelée aide pratique dans la tarification cantonale. Elle consiste à accompagner les personnes dans l'entretien du domicile, l'entretien du linge, la préparation des repas, à assurer un soutien en nutrition avec notamment le portage de repas cuisinés (voir nutrition) ; elle propose également l'aide au lever et au coucher, l'accompagnement à un rendez-vous médical ou lors de courses de proximité, la gestion des clés, celle de l'argent du ménage, la sécurité par téléalarme, la veille de nuit.

Pour déterminer les soutiens nécessaires, le patient fait l'objet d'une évaluation à l'aide d'un outil clinique standardisé qui tient compte notamment de son état de santé, de sa mobilité, de ses capacités et ressources, de son ou ses handicaps et de son environnement familial et architectural.

## L'ergothérapie



L'ergothérapie à domicile est centrée sur le maintien de la capacité d'agir de la patiente ou du patient afin d'améliorer sa santé et sa qualité de vie. Elle est utile à la suite d'un accident, en cas de maladie, de troubles psychiques, ou pour soutenir les personnes vieillissantes. L'ergothérapeute évalue la capacité d'action et de mobilité de la personne dans ses différents domaines d'activité. Il propose un accompagnement avec des apprentissages ou des réapprentissage ainsi que des solutions d'adaptation de son logement, des conseils de prévention pour elle et ses proches, en lien notamment avec le service des technologies de l'autonomie de l'IMAD.

## La nutrition



Une nutrition équilibrée est essentielle au maintien à domicile des personnes fragiles ou à risque de fragilité. Les diététiciennes de l'IMAD effectuent des consultations à domicile afin de proposer des solutions adaptées telles que des conseils nutritionnels ou le portage des repas cuisinés équilibrés ou répondant à un régime spécifique.

## Les immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA)



Les immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) offrent une solution sécurisante aux personnes en légère perte d'autonomie et à leurs proches aidants. Les locataires sont titulaires de leur bail. Les appartements sont munis d'un dispositif de sécurité les reliant 24 h/24 à la centrale de l'IMAD, et des permanences sont assurées pendant la nuit. Durant la journée, des activités socioculturelles, des repas pris en commun et une aide administrative sont proposés aux locataires par des professionnels de proximité.

## Les unités d'accueil temporaire de répit (UATR)



L'IMAD gère 2 unités d'accueil temporaire de répit (UATR), l'une dans le quartier de Villereuse et l'autre à Thônex. Ces structures offrent un total de 38 lits avec un encadrement 24 h/24. Les personnes ayant atteint l'âge de l'AVS peuvent y séjourner pour une durée de 5 à 45 jours par an (lors d'un ou plusieurs séjours) durant l'absence d'un proche aidant ou pour un séjour intermédiaire entre l'hôpital et le domicile. Un médecin référent mandaté par l'IMAD collabore avec l'équipe soignante de l'UATR et les médecins traitants pour identifier les personnes qui nécessitent un suivi médical.

Les repas, l'entretien du linge et des animations socioculturelles sont inclus dans le prix journalier.

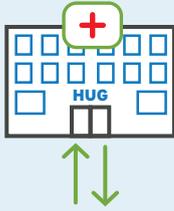
Des actions de promotion de la santé et de prévention sont proposées dans la perspective d'un retour à domicile.

## La sécurité à domicile



L'IMAD gère sa propre solution de sécurité à domicile de manière que les personnes concernées puissent facilement appeler à l'aide, en toutes circonstances, 365 j/365 et 24 h/24. Le système d'appel à l'aide fonctionne sur simple pression d'un bouton émetteur porté au poignet ou en pendentif. Les appels d'alerte sont programmés en cascade vers des numéros préalablement choisis par la personne et ses proches (famille, voisins, centrale médicale, etc.).

## La liaison aux HUG



L'efficacité de l'itinéraire clinique des patients entre l'hôpital et leur domicile est un enjeu cardinal pour la qualité et la performance de notre système de santé. Les prestations déployées par les IDL répondent à une mission d'intérêt général, d'évaluation et d'orientation domiciliaire confiée à l'IMAD par le canton, telle que précisée dans la LIMAD (art.3 al. 4). Cette prestation a été mise en place en étroite collaboration avec les HUG. Elle vise à anticiper voire accélérer les sorties des patients hospitalisés, mais aussi, et surtout à préparer le retour à domicile pour que les patients bénéficient des prestations adaptées et évitent ainsi les ré-hospitalisations. Ceci intègre la prise en compte de l'environnement domiciliaire, la coordination et l'anticipation de la prise en charge domiciliaire durant le séjour hospitalier, l'identification des besoins et attentes du patient, la gestion administrative ou encore la gestion des demandes de prestations. Cette prestation permet aussi aux patients qui le désirent d'être pris en charge à leur sortie de l'hôpital par une organisation privée de soins à domicile (OSAD).

## L'arcade IMAD aux HUG



Située au coeur du bâtiment Julliard des HUG, l'arcade IMAD est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation sur les prestations de maintien à domicile existantes à Genève pour la patientèle, les proches, les professionnels de santé et le grand public. Elle est ouverte au public tous les jours de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30. Le personnel soignant présent assurent également la réponse à la ligne téléphonique Proches-info de la Direction générale de la santé, les lundis et mardis.

Durant la crise COVID, l'arcade avait dû réduire son accueil au public, conformément aux restrictions sanitaires. Son activité n'a pourtant jamais cessé et s'est même renforcée pour répondre aux nombreuses sollicitations téléphoniques des patients, familles et professionnels de santé devant organiser de nombreuses sorties d'hospitalisations liées au COVID.

## Le répit aux familles



Les familles avec un enfant gravement malade peuvent être soutenues 7 j/7 et 24 h/24 dans différentes activités (garde de l'enfant malade ou de la fratrie, etc.). Le but est de soutenir ces familles momentanément en difficulté de manière à préserver la dynamique familiale, prévenir l'épuisement des parents et limiter les répercussions de la maladie sur la fratrie.



### La LAD

Une réponse téléphonique à la population est garantie 365 j/365, 24 h/24. La Ligne d'accueil des demandes (LAD) offre une évaluation et une orientation précise en fonction de la situation de la personne, une prise en charge rapide selon les besoins ainsi qu'une écoute attentive et bienveillante.



### Plan Canicule

En cas d'alerte aux fortes chaleurs émise par la DGS, le plan Canicule prévoit la détection quotidienne des signes d'alerte de déshydratation en visitant le domicile des personnes à risque, en particulier de celles souffrant de maladies chroniques, vivant seules, âgées ou dépendantes et fragiles. Dans les autres cas, les collaboratrices et collaborateurs de l'IMAD réalisent cette détection par téléphone. En cas de doute sur l'état de santé d'une ou d'un patient à la suite d'un appel, les équipes soignantes interviennent à domicile.



### Plan Grand froid

En cas de froid intense ou de neige, l'IMAD adapte la délivrance de ses prestations de manière à garantir la sécurité de sa patientèle à domicile et celle de ses équipes lors de leurs déplacements.



### Conseils de prévention

Parallèlement aux soins et au soutien prodigués 365 j/365 et 24 h/24 à toutes les personnes fragiles momentanément ou durablement atteintes dans leur santé, l'IMAD mène des actions de prévention et de promotion de la santé auprès de sa patientèle, des proches aidants et du grand public. Ces actions visent à maintenir ou à améliorer la santé des personnes, notamment pour éviter, grâce à des conseils diététiques, les risques liés à la malnutrition, ou encore à pallier les freins à la mobilité avec le soutien des ergothérapeutes.